

# Comité syndical

## Compte-rendu de réunion



**Compte-rendu de la réunion du Comité Syndical  
du 20 septembre 2016 aux Essarts-le-Roi (le quorum n'étant pas atteint)  
Et du 27 septembre 2016, 9h15 à Chevreuse**

Avec voix délibérative

- M. CHIVOT Auffargis
- M. POUPART Bonnelles
- Mme GONTHIER CC cœur d'Yvelines
- M. PASSET Cernay-la-Ville
- M. POUILLON Châteaufort
- Mme VON EUW Chevreuse
- M. MONTEGUT Choisel
- M. VAN DEN BOSSCHE Clairefontaine-en-Yvelines
- Mme JEAN Conseil départemental des Yvelines
- M. VANDEWALLE Conseil départemental des Yvelines
- M. BARBOTIN Conseil régional Ile-de-France
- Mme MONNERAT Courson-Monteloup
- M. DE WINTER Dampierre-en-Yvelines
- M. DESSAUX Forges-les-Bains
- Mme MEYER Gambais
- M. FASOLIN Gif-sur-Yvette
- M. STOUVER Grosrouvre
- M. DOUBROFF Hermeray
- M. ALLIRAND La Queue-lez-Yvelines
- Mme AUBERT Le Mesnil-Saint-Denis
- Mme IKHELF Le Perray-en-Yvelines
- M. LE FOLL Le Tremblay-sur-Mauldre
- M. POMMET Les Essarts-le-Roi
- M. ROUX Les Mesnuls
- M. ALISSE Lévis-Saint-Nom
- M. ALLES Longvilliers
- M. BESCO Magny-les-Hameaux
- M. LOMMIS Mareil-le-Guyon
- M. RECOUSSINES Méré
- Mme GUERLAIN Montfort-L'Amaury
- M. GIMENES Poigny-la-Forêt
- M. PIQUET Rambouillet
- M. FRONTERA Saint-Jean-de-Beauregard
- M. GUEGUEN Saint-Lambert-des-Bois
- M. BOUNATIROU Senlis
- M. POULON Sonchamp
- M. AMOSSE Vieille-Eglise-en-Yvelines

Ainsi que :

M. JANNIN (Saint-Forget), Mme HOFFMANN (Bullion), Mme FILLASTRE (Boullay-les-Troux), Mme LAPLAGNE (Le Mesnil-Saint-Denis), Mme METREAU (Montfort l'Amaury), M. MERHAND (Saint-Lambert-des-Bois), M. BENTEGEAT (Région IDF), M. DULONG (Dourdan), Mme GIOBELLINA (UAP), M. JUND (Neauphle-le-Château), M. LUBRANESKI (Les Molières).

PNR : MMES LE LAGADEC, FRANCOLIN, MANOUVRIER, MONTET, HOUGUET, ZERAFA et GAUDIN et MM VAN BUSSEL, STEPHAN, ROMBAUTS, MARI et POUZERGUES.

Absents excusés :

- Mme LAWRENCE                      Boullay-les-Troux
- M. FEYT                                Boullay-les-Troux
- M. PICARD                            Bullion
- M. BOUCHER                        Bullion
- Mme DARMON                        Communauté Paris Saclay
- M. PELLETIER                        CC Haute Vallée de Chevreuse
- Mme LASRY-BELIN                CC Rambouillet Territoire
- Mme DARCOS                        Conseil départemental de l'Essonne
- Mme BOUTIN                        Conseil départemental des Yvelines
- Mme ROSETTI                        Conseil départemental des Yvelines
- M. VIGIER                            Conseil régional Ile-de-France
- M. AIT                                Conseil régional Ile-de-France
- M. ARTORE                            Courson-Monteloup
- Mme ANSART                        Forges-les-Bains
- M. BOURNAT                        Gif-sur-Yvette
- M. SCHOETTL                        Janvry
- Mme BOONE                        Jouars-Pontchartrain
- M. HOUILLON                        Magny-les-Hameaux
- M. LEBRASSEUR                    Saint-Forget
- M. VERCRUYSSÉ                    Saint-Forget
- Mme BRIQUET                        Saint-Léger-en-Yvelines
- M. GHIBAUDO                        Saint-Léger-en-Yvelines
- Mme BECKER                        Saint-Rémy-lès-Chevreuse
- M. BEAL                            Office National des Forêts
- M. BINARD                        Chambre des Métiers et de l'Artisanat 91
- Mme BRETAGNE                    Saint-Arnoult-en-Yvelines
- M. MUNEROT                        Chambre des Métiers et de l'Artisanat 91
- Mme PESQUIE                        Chambre des Métiers et de l'Artisanat 91

Pouvoirs :

Mme BOONE	à	Mme GUERLAIN
M. BOURNAT	à	M. VANDEWALLE
Mme BRIQUET	à	M. POUPART
M. VIGIER	à	M. FRONTERA

Le quorum n'est pas atteint mais les points proposés à l'ordre du jour sont toutefois présentés et débattus par les membres du comité.

Une nouvelle convocation est envoyée le 22 septembre 2016 pour un Comité Syndical portant sur un ordre du jour identique. Cette séance s'est déroulée le 27 septembre 2016 à 9h15 à la Maison du Parc à Chevreuse.

Avec voix délibérative :

- M. POUPART Bonnelles
- M. VAN DEN BOSSCHE Clairefontaine-en-Yvelines
- M. VANDEWALLE Conseil départemental des Yvelines
- M. VERCRUYSE Saint-Forget

Absents excusés :

- Mme DARMON CA Plateau de Saclay
- Mme DARCOS Conseil départemental de l'Essonne
- Me WINOCOUR-LEFEVRE Conseil départemental des Yvelines
- M. HUGONET Conseil régional Ile-de-France
- M. AIT Eddie Conseiller régional Ile-de-France
- M. HOUILLON Magny-les-Hameaux
- M. BESCO Magny-les-Hameaux
- M. GIMENES Poigny-la-Forêt

Ainsi que :

PNR : Mme FRANCOLIN.

Ce compte-rendu rapporte les débats du 20 septembre et du 27 septembre 2016.

**1. Approbation du compte-rendu du Comité syndical du 4 juillet 2016**

Le compte rendu du Comité syndical du 4 juillet est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

**2. Modification du Guides des aides chapitre 12 « agriculture »**

La commission restreinte « Agriculture » a proposé des modifications pour le Guide des Aides. Il s'agit notamment de la modification possible du plafond des aides agricoles suite à la modification de la règle des minimis dont le montant a été relevé de 7 500 € à 15 000 €.

Par délibération 16C45, le Comité syndical valide cette modification en supprimant la règle de limitation du nombre de demandes d'aide à une seule subvention par période de 3 ans pour une même entreprise.

En conséquence, tout demandeur pourra désormais solliciter plusieurs subventions sur la période de 3 ans dès lors qu'il respectera la règle européenne des *minimis* et le montant du nouveau plafond. Les plafonds des aides du chapitre 12 restent par ailleurs inchangés.

Par ailleurs peu de demandes de subventions sont intervenues en 2015/2016 au titre de l'agriculture.

**3. Validation des aides attribuées par la commission restreinte réunie le 16 septembre**

Le Comité a validé les aides attribuées par la commission restreinte *Agriculture* du 16 septembre dernier :

- Aide 2016/04/12-02 : **GFA Ferme des Carneaux Madame HAMON Claire (Bullion)** pour la réalisation de clôtures agricoles. Coût des travaux : 6 620.65 € HT montant de la subvention : 3 972.38 €
- Aide 2016/05/12-02 : **Ferme de la Noue Mme Claudie LEQUERE (La Celle-les-Bordes)** pour la réalisation de clôtures agricoles. Coût des travaux : 14 291.80 € HT montant de la subvention : 7 500.00 € (plafond)
- Aide 2016/06 /12-02 : **EARL Bois Boisseau M. Walter KONING (Cernay la Ville)** pour la réalisation de clôtures agricoles. Coût des travaux : 4 200 € HT montant de la subvention : 2 250.00 €
- Aide 2016/07/12-01 : **CUMA Sonchamp** pour l'acquisition d'un déchaumeur et d'un microgranulateur : coût du matériel : 19 585 € Montant de la subvention : 7 834 €.  
Des élus du comité soulèvent très justement la question de l'équité dans le cadre de mises en concurrence où la CUMA est engagée (réalisation de travaux de clôture, de déboisement pour le compte du Parc...) dans la mesure où la coopérative n'est pas soumise à la même fiscalité que les autres entreprises de travaux forestiers et agricoles. Cette question ne joue cependant pas ici pour l'attribution de cette subvention.

#### **4. Modifications du Guide des aides Chapitre 1 : Patrimoine**

La commission restreinte Patrimoine du 6 juillet 2016 dernier a proposé d'apporter une modification aux aides 1-3 et 1-5 pour la restauration du patrimoine bâti remarquable. Cette modification a pour objectif d'adapter l'aide financière du Parc en fonction des différents niveaux de qualité patrimoniale des projets de restauration. En effet, le seul taux de l'aide du Parc de 70%, actuellement en vigueur, ne permet pas de moduler notre aide. De ce fait, certains projets sont refusés alors qu'ils pourraient bénéficier d'une subvention moindre.

La commission a donc proposé d'appliquer trois taux d'aide différents : 30, 50 et 70 %, selon la qualité patrimoniale, le coût des travaux et la portée de la réhabilitation. Un règlement d'attribution précisera les critères retenus.

Cette proposition répond au grand nombre de sollicitations pour la rénovation de vieux murs en particulier. Le perfectionnement du règlement permet d'éviter des attributions discrétionnaires.

Le Comité syndical valide cette proposition.

#### **5. Demande de financement auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et de la Région Ile-de-France pour l'étude groupée de maîtrise d'œuvre sur l'aménagement des cimetières**

Le Parc reçoit de plus en plus de demandes de la part des communes qui ont ou veulent arrêter l'usage des produits phytosanitaires pour l'entretien de leurs cimetières : elles souhaitent trouver des solutions de gestion et d'aménagement durables. Deux communes ont déjà bénéficié du conseil paysager approfondi proposé par le guide des aides du Parc.

Afin de traiter cette question dans son ensemble et de manière cohérente, le Parc se propose d'être maître d'ouvrage d'une étude groupée de maîtrise d'œuvre sur l'aménagement des cimetières. Pour que cette étude soit opérationnelle et conduise vers des travaux pour les communes intéressées, il sera établi une tranche ferme pour la phase avant-projet et une tranche conditionnelle pour la phase de mise en œuvre et de suivi des travaux. Les communes auront donc le choix de s'engager ou non pour la 2e phase avec une esquisse d'aménagement en main et un estimatif des travaux.

Estimée à 50 000€ HT, sur la base de 10 communes pour la tranche ferme et 5 communes pour la tranche conditionnelle, cette étude fera l'objet d'un marché à bons de commande.

Par délibération 16C48, le Comité valide la demande de subvention auprès de l'AESN et du Conseil régional et autorise le président à signer les pièces administratives afférentes à ce dossier.

Cette dépense et les recettes correspondantes seront prises en compte dans la décision modificative financière n° 1 proposée au vote dans cette même séance.

## **6. Demande de financement auprès de la DRIEE et ADEME pour étude sur la méthanisation**

Le Parc se fixe pour objectif de parvenir en 2023 à un ratio de production d'énergies renouvelables par rapport aux consommations énergétiques totales du territoire d'au moins 20% avec notamment une production d'énergies renouvelables supérieure aux consommations énergétiques des exploitations agricoles.

Un projet d'unité de méthanisation à la ferme à l'étude nécessite une autre échelle de réflexion. Des contacts ont été pris entre un industriel et un exploitant très dynamique pour le portage du projet. D'autres exploitants sont intéressés pour le montage d'une unité de méthanisation agricole. Dans ce contexte favorable pour la gestion et la valorisation des gisements agricoles, mais complexe du fait des protections affectant le territoire et de la réaction des populations, il apparaît nécessaire de mobiliser un bureau d'étude indépendant afin de réaliser une analyse à l'échelle territoriale. Cette étude sera menée en partenariat avec la DRIEE, l'ADEME, l'ALEC SQY, les agriculteurs et tous les acteurs de la filière concernés.

Par délibération 16C49, le Comité syndical valide la mise en œuvre de l'étude, sollicite les financements auprès de l'ADEME et de la DRIEE et autorise le président à signer les documents administratifs liés à ce dossier.

Le président ajoute qu'il espère qu'avec la rétrocession du Haras des Bréviaires au Comité régional d'équitation, il sera possible d'y inclure le projet de méthanisation initialement prévu. Une société Hélioprod avait été pressentie pour y développer une unité dans l'enceinte des Haras.

## **7. Loi du 08/08/2016 pour la reconquête de la biodiversité de la nature et des paysages : prorogation du classement de 3 ans**

La loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a été publiée au journal officiel du 9 août 2016. Les parcs naturels régionaux sont concernés par le titre VI « Espaces naturels et protections des espèces » Chapitre 1er « Institution locales en faveur de la biodiversité » qui modifie le code de l'environnement et ses articles L 333-1 et suivants.

L'article 53§1 de la loi prévoit la prorogation du classement des Parcs de 3 ans pour les parcs naturels régionaux dont le classement ou le renouvellement de classement a été prononcé pour une durée maximale de douze ans. La charte 2011-2023 du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse, adoptée par décret 2011-1430 du 3 novembre 2011 entre dans ce cas de figure.

La prorogation se fait : « à la demande de la Région, sur proposition du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc, sans qu'il soit besoin de procéder ni à l'enquête publique, ni aux consultations préalables prévues à l'occasion du classement initial et de son renouvellement » et fera l'objet d'un décret prolongeant cette durée.

## **8. Restauration de la continuité écologique de l'Yvette à Saint-Rémy-lès-Chevreuse entre les ponts de la RD 938 et de Vaugien**

Par délibération 16C50, le Comité syndical autorise le président à engager les procédures de passation des marchés, toutes les démarches administratives et réglementaires, à signer les documents afférents ainsi qu'à engager l'ensemble des dépenses nécessaires à la mise en œuvre de ce projet, à signer les conventions partenariales et à solliciter les subventions induites.

Le président rappelle que le Parc est engagé depuis plusieurs années dans ce projet de restauration écologique du cours d'eau de l'Yvette à Saint-Rémy-lès-Chevreuse, qui devrait retrouver son lit d'origine à l'issue des travaux. Un volet de ce grand chantier est déjà engagé : actuellement GRTGaz déplace une canalisation de gaz haute pression, et prend en charge ces travaux estimés à plus de 450 000 €. La maîtrise d'œuvre s'achève sur ce dossier long et complexe. De nombreux propriétaires privés dont la Fondation Raymond Devos ont été consultés afin de recueillir leur accord sur cette transformation importante du cours d'eau, sur une longueur d'environ 2 kilomètres.

## **9. Finances : Décision modificative N° 1**

Cette décision modificative est composée d'ajustements comptables entre articles et chapitres en section de fonctionnement et d'investissement qui ne créent aucune dépense supplémentaire, ni recette nouvelle.

Il s'agit aussi de prendre en compte une opération nouvelle :

- Mission de maîtrise d'œuvre pour la gestion durable et la valorisation du paysage et de la biodiversité dans les cimetières dans le cadre de l'objectif Zéro Phyto (889)

Par délibération 16C51, le Comité adopte cette décision modificative.

## **10. Questions diverses**

- Le président informe les membres du Comité qu'il a été missionné par Valérie Péresse afin de lui remettre un rapport sur l'avenir des parcs naturels d'Ile-de-France (diagnostic, missions, gouvernance, moyens financiers). Il souhaite formuler avec ses collègues présidents de Parc des propositions ambitieuses, qui tiennent compte du relatif désengagement des départements et qui renforcent la qualité et l'intensité du partenariat avec la Région. Il fera également des propositions de réforme de la gouvernance du syndicat mixte afin que les difficultés de quorum soient résolues. La Fédération des Parcs naturels régionaux est associée à cette réflexion commune aux quatre parcs d'Ile-de-France.
- Le recours de l'UAP de la décision de la CDAC devant la CNAC contre l'installation d'un Leclerc à Châteaufort est également évoqué. Le Parc était représenté par M. MONTEGUT à la CDAC en juin dernier et a participé à l'instruction de ce dossier, en remettant un avis défavorable de la Commission Développement économique aux services de l'Etat qui l'avait sollicité.
- L'opération *7 jours sans ma voiture* qui a associé de nombreux élus du Parc se révèle être un succès.
- Mme GIOBELLINA évoque également la mobilisation associative à Saint-Rémy-lès-Chevreuse autour de l'aménagement du pôle de la gare, afin que le futur projet d'ajout de voies de garage ne défigure pas cet environnement. Le président était présent lors d'une réunion publique. Il estime que des concessions importantes ont été faites par la RATP, il se propose de participer à la résolution de ce sujet de tension entre les habitants de Saint-Rémy et la RATP.

- Enfin, il faut noter que la Réserve Naturelle de Bonnelles a été classée en RNR, ce classement vient couronner des années de travail assidu de la municipalité, des associations naturalistes et de la mission Environnement.